



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quinze octobre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de LABAYE Josette à CAMUS Isabelle ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ;

Absents : CENCI Antoine, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 4
Votants : 23

Délibération n° D2024_085- FINANCES

Charges ordures ménagères des locataires de la commune

A la suite du transfert de la compétence ordures ménagères à la CC4R au 1^{er} janvier 2015 et du passage à la taxe d'enlèvement des OM au lieu de la redevance, la commune est redevable de la TEOM pour les biens pour lesquels elle paie des taxes foncières.

Il est proposé de répercuter à la charge des locataires le montant des cotisations de TEOM payées par la commune. Les locataires paieront en 2025 le montant émis en 2024.

Charges OM locataires Lachat, Granges et Résidence d'automne :

N°	LIEU	Charge OM à facturer en 2025
01	RESIDENCE D'AUTOMNE	73,86 €
02	RESIDENCE D'AUTOMNE	79,47 €
03	RESIDENCE D'AUTOMNE	107,18 €
04	RESIDENCE D'AUTOMNE	73,86 €
05	RESIDENCE D'AUTOMNE	86,22 €
06	RESIDENCE D'AUTOMNE	114,44 €
07	RESIDENCE D'AUTOMNE	62,04 €
08	RESIDENCE D'AUTOMNE	73,86 €
09	RESIDENCE D'AUTOMNE	100,47 €
1	CLOS LACHAT A	111,00 €
2	CLOS LACHAT A	135,00 €
4	CLOS LACHAT A	111,00 €
5	CLOS LACHAT A	135,00 €
6	CLOS LACHAT A	152,00 €
7	CLOS LACHAT A	111,00 €
8	CLOS LACHAT A	Vide
9	CLOS LACHAT A	111,00 €
13	CLOS LACHAT A	135,00 €
14	CLOS LACHAT A	135,00 €

15	CLOS LACHAT A	111,00 €
16	CLOS LACHAT A	111,00 €
17	CLOS LACHAT A	135,00 €
18	CLOS LACHAT A	111,00 €
19	CLOS LACHAT A	137,00 €
21	CLOS LACHAT A	135,00 €
22	CLOS LACHAT A	152,00 €
24	CLOS LACHAT A	135,00 €
25	CLOS LACHAT A	111,00 €
27	CLOS LACHAT B	111,00 €
28	CLOS LACHAT B	111,00 €
30	CLOS LACHAT B	111,00 €
33	CLOS LACHAT B	111,00 €
35	CLOS LACHAT B	135,00 €
36	CLOS LACHAT B	111,00 €
37	CLOS LACHAT B	135,00 €
38	CLOS LACHAT B	152,00 €
3	CLOS LES GRANGES A	135,00 €
4	CLOS LES GRANGES A	Vide
7	CLOS LES GRANGES A	135,00 €
13	CLOS LES GRANGES A	111,00 €
15	CLOS LES GRANGES A	111,00 €
17	CLOS LES GRANGES B	111,00 €
20	CLOS LES GRANGES B	111,00 €
21	CLOS LES GRANGES B	111,00 €
23	CLOS LES GRANGES B	vide
25	CLOS LES GRANGES B	135,00 €
26	CLOS LES GRANGES B	111,00 €
3	CLOS DES BOULOZ	111,00 €
6	CLOS DES BOULOZ	111,00 €

Charges OM locataires logements du groupe scolaire (58 rue des écoles) :

Appartement Studio - n°1	65,47 €
Appartement T3 - n°2	154,46 €
Appartement T3 - n°3	142,19 €
Appartement T3 - n°4	171,85 €
Appartement T3 - n°5	142,19 €
Appartement T3 - n°6	171,85 €
Appartement T3 - n°7	161,62 €
Appartement T3 - n°8	150,37 €

Charges OM autres locataires :

	Charges OM à facturer en 2025
Appartement 606 rue de l'industrie	104,00 €
Commerce et logement 1171 route de Sevraz	734,00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la facturation des charges d'ordures ménagères présentes sur les taxes foncières 2024 aux différents locataires de la commune.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Francis GOY



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/10/24

Publication en ligne le 31/10/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS

